

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel par le bureau de l'Office européen des brevets (OEB) à Bruxelles

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les présentes opérations de traitement sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies conformément aux articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration se rapporte au traitement des données collectées afin de gérer la liste de contact des parties prenantes compétentes pour réaliser les activités exercées par le bureau de l'OEB à Bruxelles. La présente déclaration relative à la protection des données explique la manière dont ces données sont collectées, utilisées, gérées et stockées.

1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?

Les données à caractère personnel sont traitées pour les finalités suivantes :

- développer et maintenir un réseau de contacts formel et informel d'acteurs clés, tels que des institutions européennes et parties prenantes compétentes (fédérations sectorielles, ONG, cabinets d'avocats, autres entités publiques, etc.) ;
- envoyer des invitations à des événements de l'OEB ;
- fournir des informations sur les activités de l'OEB.

Ce traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée. Vos données à caractère personnel ne seront pas transférées à des destinataires se trouvant en dehors de l'OEB non couverts par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'ils ne garantissent un niveau de protection adéquat.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories de données à caractère personnel traitées comportent les éléments suivants :

- informations de contact (le nom et le prénom, l'adresse de messagerie électronique, et éventuellement, l'adresse physique, ainsi que le numéro de téléphone) ;
- rôle à exercer dans le domaine de la PI ou l'organisation concernée (le poste, l'organisation à laquelle les parties prenantes appartiennent et les contributions mises à disposition du public qu'elles ont faites dans ce domaine).

En particulier, le fait qu'une personne concernée soit membre du Parlement européen (Député) implique que le traitement des informations révèle ses opinions politiques pour autant qu'elles aient été manifestement rendues publiques par la personne concernée.

- Les informations traitées comprendraient généralement le poste occupé au sein de groupes politiques, les rapports élaborés ou les questions parlementaires soumises par un Député, les remarques/commentaires émis par un Député et qui sont à la disposition du public, ainsi que les remarques/commentaires émis par un Député dans le cadre d'une réunion bilatérale avec un fonctionnaire de l'OEB.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur du bureau de l'OEB à Bruxelles, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les agents de l'OEB impliqués dans la gestion de l'initiative, le projet ou l'activité correspondante du bureau de l'OEB à Bruxelles.

Les prestataires externes impliqués dans l'organisation d'évènements ou la diffusion des informations peuvent également traiter les données à caractère personnel suivantes (pour autant qu'elles aient été rendues publiques) :

- nom ;
- prénom ;
- poste ;
- adresse de messagerie électronique ;
- numéros de téléphone ;

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du « besoin de savoir » aux agents de l'OEB travaillant au sein du bureau de l'OEB à Bruxelles. Des informations limitées sur des personnes concernées stockées dans la base de données de contacts (nom, prénom, organisation, poste et, éventuellement, Directeurat/Département et responsabilités), seront communiquées en fonction du « besoin de savoir » et pour d'autres finalités compatibles (p.ex. pour les informer du lancement de toute étude ou activité de l'OEB) au Département de communication de l'OEB.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel, contre toute destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principes du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux – pour le bureau de l'OEB à Bruxelles, un badge supplémentaire est exigé afin d'accéder à tout espace de coworking ;
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- interventions en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci en vertu des articles 18 à 24 RRPD de l'OEB.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) RRPD : le traitement est nécessaire aux fins de gestion et de fonctionnement de l'OEB. Cela concerne des activités de traitement nécessaires à l'accomplissement des tâches du bureau de l'OEB à Bruxelles, qui consistent à développer et maintenir un réseau de contacts formel et informel d'acteurs clés, tels que des institutions européennes et parties prenantes compétentes (fédérations sectorielles, ONG, cabinets d'avocats, autres entités publiques, etc.) et à des fins d'informations.

8. Combien de temps conserverons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

La base de données de contacts est régulièrement mise à jour (au moins deux fois par an) et les parties prenantes qui ne sont plus compétentes en sont supprimées. Les données stockées sur W:drive (dans le fichier « bureau Bruxelles ») sont conservées pour la durée pendant laquelle la partie prenante compétente exerce ses fonctions. Les données devenues obsolètes sont effacées de la base de données de contacts.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent, à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement des données en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.